



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

A/C.1/50/L.52 10 novembre 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquantième session PREMIÈRE COMMISSION Point 70 de l'ordre du jour

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Mali*: Amendement au projet de résolution A/C.1/50/L.29

Paragraphe 4

<u>Prie</u> le Secrétaire général de fournir, <u>dans la limite des ressources existantes</u>, l'assistance nécessaire pour la mise en oeuvre des recommandations pertinentes du rapport de ces missions consultatives dans les pays concernés.

95-35062 (F) 101195 101195

^{*} Au nom des coauteurs.